



132 Av du Mal Leclerc, 33130 Bègles - Tél: 05 56 75 71 00 - art.servigaz@gmail.com
RCS Bordeaux 347 550 782 – SAS au capital de 130 500 euros

Mme ROBIN CATHERINE
LIEU DIT LA SERRE

33420 MOULON

FACTURE N° FF19002890 DU 12/04/19

Réf. client : ROBIN CATH

Page 1/2

Référence	Désignation	Qté	PU net HT	Montant	TVA
	Intervention RR19041011 du 12/04/19 Réf. HERMANT VI Mme HERMANT VIRGINIE 14 IMPASSE CARROS 33400 TALENCE Commande N° DD19040020 du 05/04/19 REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE Forfait comprenant : Raccordement des tuyauteries gaz, départ, retour chauffage et ECS Raccordement du conduit d'évacuation des gaz brûlés Branchement électrique (sous réserve de conformité : prise électrique avec 2 pôles + Terre) Rinçage de l'installation Mise en eau, vérification, essais. (Sous réserve d'un bon tirage des gaz brûlés, de fuites sur l'installation de chauffage tel que robinets de radiateurs, soudures, etc... ainsi que d'une pression d'eau suffisante sur le circuit général et de contraintes techniques lors de la mise en oeuvre.) Appareil existant : SAUNIER DUVAL THEMA F 23 E Remplacé par : SAUNIER DUVAL THEMA PLUS CONDENS 25 A				
THEMA+CONDENS 25A	Chaudière Murale Gaz Saunier Duval type COND.F25 (PROMOTION DE PRINTEMPS valable jusqu'au 30.6.19) Chaudière gaz chauffage + eau chaude mini-accumulée 3 l, classe énergétique A en chauffage, ETAS 94 %, Crédit d'impôt selon législation en vigueur pour l'habitation principale, chaudière à condensation, HPE - ref SD 0010021497	1	1 566,20	1 566,20	5,5
SD 0020080938	Plaque de raccordement	1	132,56	132,56	5,5
SDA2022500	Douilles	1	22,00	22,00	5,5
SD 0020082851	Cadre écarteur	1	22,00	22,00	5,5
FORFAITPOSE	Main d'oeuvre & déplacement	1	243,80	243,80	5,5
SD 0020257015	Buse sortie verticale 60/100	1	35,00	35,00	5,5
SD 0020049691	EXACONTROL E7R B-B, thermostat d'ambiance programmable radio à piles marque SAUNIER DUVAL. Crédit d'impôt selon législation en vigueur, Thermostat	1	228,00	228,00	5,5

Report : 2 249,56

 ROBIN CATH
 Référence : FF19002890
 Montant : 2 249,09



132 Av du Mal Leclerc, 33130 Bègles - Tél: 05 56 75 71 00 - art.servigaz@gmail.com
RCS Bordeaux 347 550 782 – SAS au capital de 130 500 euros

Mme RUBIN CAI HEKINE
LIEU DIT LA SERRE

33420 MOULON

FACTURE N° FF19002890 DU 12/04/19

Réf. client : ROBINCATH

Page 2/2

Référence	Désignation	Qté	PU net HT	Montant	TVA
UB229200	programmateur d'intermittence du chauffage, norme EN-12098-5, classe ERP V = 3 %	1	38,94	38,94	5,5
UB229232	Coude 45° 60/100 CONDENS LA PAIRE	1	24,89	24,89	5,5
UB184251	Coude 87° 60/100 CONDENS	1	103,35	103,35	5,5
UB184251	TERMINAL VERTICAL 60/100 CONDENS OCRE	1	50,75	50,75	5,5
UB229304	RALLONGE 2000MM 60/100 CONDENS	1	56,31	56,31	5,5
UB229302	RALLONGE 500 MM 60/100 CONDENS	1	27,47	27,47	5,5
UB760030	Rosace D 100 blanche, rosace de propreté	1	2,51	2,51	5,5
CERTIF	Montage et suivi administratif du certificat gaz type C2 / C4 avec prise en charge du prix du contrôle si demandé OFFERT	1			5,5
FF	PETITES FOURNITURES pour raccordement des condensats + scellement chimique & tige fileté Ø10	1	55,90	55,90	5,5
FORFAITMOD	Modification installation & fumisterie	1	435,80	435,80	5,5
	Garantie de 5 ans sur le corps de chauffe (sous réserve d'une installation propre et traitée) et 2 ans autres pièces,				
	1 an de contrat d'entretien gratuit à compter de la pose de la chaudière : CONTRAT D ENTRETIEN OFFERT DU 12.4.19 AU 11.04.20				
ACOMPTE	PROFESSIONNEL AGREE RGE n°E124439 (reconnu garant de l'environnement) ACOMPTE Commande DD19040020 du 05/04/19	-1	913,64	-913,64	5,5

Pas d'escompte accordé pour tout règlement avant la date d'échéance de la facture.
Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'un pénalité de retard égale à 1,5% le taux d'intérêt légal.
L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente du Vendeur disponibles sur demande et notamment de la clause attributive de juridiction et de la clause de réserve de propriété. Par sa commande l'acheteur accepte sans réserve les conditions générales de vente du Vendeur.

H.T.	T.V.A.	T.T.C.	Réglé	A payer €
2 131,84	5,5%	117,25	2 249,09	2 249,09
CHEQUE			Echéance : 15/04/19	

N° T.V.A. : FR 33 347 550 782

Chq le 23 04 19



CHAUFF'TEAM

M. JEANBAIRE
14 Imp. Carnot
33100 TALENCE

ATTESTATION D'ENTRETIEN

Date de l'entretien : 22/12/2022

Appareil : SAUVIER DUVAL

Points de contrôle de l'entretien		Validé	Non validé
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse et de l'extracteur (si présent dans l'appareil)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démontage et nettoyage du brûleur		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification et réglage éventuel du débit gaz		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification de la pression hydraulique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification des organes de régulation (si présent dans l'appareil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VMC gaz : vérification du dispositif individuel de sécurité et nettoyage du conduit de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification du dispositif d'anti-refoulement des fumées (si présent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Teneur en CO à proximité de l'appareil pour chaudière de type B uniquement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations			

Nom du technicien : REHBY

Signature :

Nom du client : JEANBAIRE

Signature :

Chauff'team 113 rue de Caudérès N°14, 33400 Talence
Tel : 07-62-09-69-69

Mail : chauffteam@gmail.com
N°RCS : 850 918 186 RCS Bordeaux
TVA non applicable, art. 293 B du CGI



n° 835 267 378
9 rue du bout du parc 33440 Ambares et
lagrave
☎ 05 33 06 28 80
☎ 06 49 89 48 01
mordon-romain-couverture.fr
entreprisemordon@gmail.com

FACTURE
INV00244

DATE
16/12/2022

DATE D'ÉCHÉANCE
Dû à réception

SOLDE DÛ
EUR 1 250,00 €

ADRESSE DE FACTURATION

Catherine robin

14 impasse carros 33400 talence

ARTICLE	PRIX	QTTÉ	MONTANT
reprise étanchéité sur 3 vitres fenêtre de toit , reprise étanchéité sur 3 entourages fenêtre de toit	1 250,00 €	1	1 250,00 €
nettoyage et évacuation déchet fin de chantier	0,00 €	1	0,00 €
TOTAL			1 250,00 €
SOLDE DÛ			EUR 1 250,00 €

Ce tarif TTC non applicable la TVA

Nom et Prénom du Maître d'Ouvrage ROBIN CATHERINE Tel : 0680530832
Adresse 125 IMPASSE DE LA SERRE CP 33420 Commune MOULON
Adresse chantier (si différente) 14 IMPASSE CARROS
CP 33400 Commune : TALENCE Tel : 0680530832

RAPPEL des Conditions du Contrat : Date du contrat : _____ Date Pose prévue : 11/04/2023

La barrière d'étanchéité MURPROTEC traitera l'humidité ascensionnelle des seuls murs traités tels qu'indiqués sur le plan et selon métrage établis. Les travaux sont limités à la spécification qui a été établie. Les zones situées sous la barrière ne sont pas couvertes par la garantie. Les éventuels phénomènes de condensation et d'infiltration sont à régler indépendamment du présent traitement et font l'objet d'un rapport technique séparé et spécifique.

DELAIS d'assèchement des parties traitées → Nombre de mois 18

Après installation de la barrière d'étanchéité MURPROTEC contre les remontées capillaires, il y aura lieu d'accélérer les ventilations et par temps froid, de maintenir un chauffage raisonnable pour favoriser le séchage. Pour un assèchement plus rapide, il est rappelé et conseillé de mettre les murs à nu.

TRAVAUX DE REPLATRAGE OU DE CIMENTAGE (voir la **Fiche Technique n°3** au dos de l'Annexe 1 et du présent Rapport Technique)

Le salpêtre qui apparaîtra au fur et à mesure de l'assèchement devra être éliminé au moyen d'une brosse sèche. Les enduits contaminés par les sels hygroscopiques devront être remplacés après assèchement des murs. Toute prestation de finition (plâtrage, peinture, enduits, papiers peints, tissus tendus, doublages, etc...) devra être effectuée en conformité avec la **Fiche Technique n°3** (voir au verso de la présente) par le professionnel mandaté par le Client.

CONSEILS POUR VOTRE LOCAL : Bien aérer les locaux traités pour diminuer les risques de condensation. Vérifier murs et châssis extérieurs, afin d'empêcher les infiltrations ainsi que toutes les conduites d'eaux pluviales ou autres. Ne jamais apposer de terres contre le mur au-dessus du traitement.

TRAVAUX PREALABLES NECESSAIRES à la charge du client :

- Réserver une place extérieure de dépôt de benne Libérer l'accès → au local à traiter aux murs de la pièce à traiter
 Zones hors de la pièce à protéger de la poussière accès point d'eau accès à alimentation électrique opérationnelle
 Signalisation aux applicateurs le jour des travaux du passage exact des tuyaux et/ou câbles encastrés / invisibles

- Déplacement des Equipements existants : cumulus cuve à fuel adoucisseur chaudière compteur tuyaux
 Déplacement des mobiliers existants : cuisine meubles étagères radiateurs sanitaires escalier
 Autres _____

ETAT DES LIEUX & PRECISIONS SUR LES LIEUX A TRAITER :

- Murs en → Brique Pierre Parpaing Bloc Béton Béton banché Pisé Autre _____
 Murs existants totalement enterrés si oui : Nb _____ Murs existants partiellement enterrés si oui : Nb _____

TRAITEMENT A REALISER AU TITRE DU PRESENT CONTRAT Traitement partiel Traitement total (soit 100% murs)

Nb mètres linéaires à traiter horizontalement par l'intérieur 18.44 ML + par l'extérieur 3.90 ML et verticalement (BVI) 2 ML

- Etat des murs : → nus avec enduits avec peinture avec papier peints avec habillage avec doublage à consolider

Observations _____

- Etat contamination → salpêtre décollements taches humidité moisissures forte humidité insectes

Relevés Test nitrate : : 0 10 25 50 100 250 500

Taux T1 : _____ T2 : _____ T3 : _____ T4 : _____ T5 : _____ T6 : _____

PRECISIONS SUR LE TRAITEMENT A REALISER :

- Décapage ponctuel enduits consolidation murs instables pose au-dessus d'un cuvelage Dépose plinthe(s) → casse à la charge du client

Observations :

PRECISIONS SUR L'APRES TRAITEMENT :

N'effectuer aucuns travaux sur le traitement avant son assèchement complet validé par écrit par MURPROTEC.

Le traitement de l'ensemble des murs du local est indispensable pour assurer la fin de l'humidité ascensionnelle et garantir tout éventuel acheteur du bien de l'absence d'humidité.

Décrouter les murs des enduits et décorations et revenir au matériau brut du mur avant toute rénovation ultérieure

Rejointoyer et enlever toutes efflorescences de sels

Incorporer impérativement un retardateur de sels (vendu par Murprotec) dans les enduits neufs à appliquer

respecter impérativement les temps d'assèchement indiqués et le mode opératoire figurant en page suivante

CONDITIONS DE PAIEMENT DU TRAITEMENT

Acompte de _____ 2100.00 € par virement ou chèque n° 5054567 _____ Banque CREDIT AGRICOLE

Solde à la fin des travaux de _____ 4900 € par chèque remis à l'applicateur virement Eco prêt

MOULON

6 avril 2023

Fait à _____ Le _____

Nom + Signature du Technicien Murprotec

NEUMANN

Jacques

Nom + Signature du Client

ROBIN CATHERINE



Signé par MURPROTEC



Signé par Jacques NEUMANN

Signé par CATHERINE ROBIN

Après l'installation de votre barrière d'étanchéité..

PREVOIR UN LAPS DE TEMPS POUR L'ASSECHEMENT

Les barrières d'étanchéité aussi bien traditionnelles que par injection, empêchent la remontée de l'humidité dans le mur. En dehors de cette fonction, elles ne jouent aucun rôle dans l'assèchement du mur. En effet, après leur installation, les murs sèchent par évaporation naturelle. La durée d'assèchement dépend du degré d'humidité dans la pièce, de l'épaisseur et de l'importance de l'imprégnation du mur, et du degré d'évaporation que permet la nature du revêtement mural en place. Il existe une méthode pratique et approximative pour les bâtiments neufs, qui est souvent employée pour calculer la durée probable de séchage avant de pouvoir refaire les enduits et autres peintures. D'après cette méthode, il faut compter « environ un mois pour assécher une épaisseur de 25 mm », ce qui veut dire qu'un mur de 250 mm d'épaisseur, revêtu de 25 mm de plâtre, mettrait à peu près 10 mois après la construction pour être en état d'être tapissé. La même méthode fournit une explication approximative du délai d'assèchement après l'installation d'une barrière d'étanchéité dans un bâtiment existant. Dans de nombreux cas, une fois que le gros œuvre est sec, le plâtre séchera également et restera sec. cela dépendra des sels hygroscopiques dans le plâtre.

LES SELS HYGROSCOPIQUES

Toute humidité qui monte du sol comporte des sels dissous. Lorsqu'il n'existe pas de barrière d'étanchéité, l'eau monte de manière continue, s'évapore de la surface des murs et y dépose la plupart de ces sels de manière apparente. Lorsqu'il est question de la surface interne des murs, on parle principalement du plâtre et des papiers peints. Aussi est-il conseillé qu'après l'installation de la barrière d'étanchéité, on laisse le temps à l'humidité que reste dans le mur de sécher afin qu'elle puisse déposer sa teneur en sels hygroscopiques dans le plâtre ancien et les papiers peints en place. Ces sels sont généralement hygroscopiques et parfois déliquescents, c'est-à-dire qu'ils peuvent attirer l'humidité de l'air et la retenir. La nature des sels et leur degré de concentration déterminent si le plâtre, l'enduit ou le ciment sécheront ou non après la mise en œuvre de la barrière. Il n'est pas toujours possible de prévoir cela au stade de l'expertise et du traitement.

REPLACEMENT DE L'ANCIEN PLATRE, ENDUIT OU CIMENT

Tout plâtre, enduit, ciment qui ne sèche pas ou qui ne demeure pas sec est :

1. Soit contaminé par les sels et doit donc être remplacé, et dans ce cas, le replâtrage ou cimentage devra se faire conformément à une spécification déterminée,
2. Soit il existe un pontage entre le sol et le plâtre (ou le ciment), le plâtre faisant effet de mèche, il communique l'humidité au reste du mur. Dans ce cas, il convient de désolidariser le plâtre ou le ciment d'avec le sol par un trait de meule de 1 cm de hauteur et jusqu'au support nu (brique, pierre, ...)

Nous recommandons de remplacer l'ancien plâtre, enduit, ou ciment après 12 mois au minimum, sur une hauteur approximative de 50 cm au-dessus de la limite atteinte par l'humidité. Si l'épaisseur du mur dépasse 230mm, il est conseillé d'attendre 1 mois de plus avant de procéder à la réfection des plâtres, enduits ou ciments après validation écrite préalable de Murprotec.

LE REPLATRAGE

Passé ce délai, et après autorisation de Murprotec, replâtrer selon les prescriptions définies ci-dessous, puis agir comme pour une nouveau bâtiment en employant une peinture à base d'eau qui serait indiquée par le fabricant de peinture pour la première peinture.

1. Enlever à la brosse sèche toute trace ou efflorescence ultérieure des sels. Il est essentiel que les murs soient secs, sans l'apparition de dépôts de sels pendant 3 mois minimum avant l'application d'une peinture ou de papiers peints.
2. Piqueter le plâtre qui serait taché ou contaminé par les sels, jusqu'à environ 50 cm au-dessus de la limite des taches.
3. Enlever au grattoir le jointoyage apparent puis prendre la brosse dure pour débarrasser la surface des sels efflorescents éventuels de tous fragments d'adhérence.
4. Appliquer un enduit qui permettra au mur de respirer, afin d'éviter la formation d'une couche de vapeur, ou un enduit incorporant un retardateur de sels hygroscopiques.
5. Puis appliquer 2 couches de plâtre classique :

Couche 1 :

Mélanger sable + chaux + plâtre, dans les proportions de 4/1/5

Couche 2 de finition

Mélanger chaux + plâtre dans les proportions de 1/9

D'une manière ou d'une autre, ne pas trop lisser avec la truelle, une surface « polie », polie serait opportune. Veiller à ce qu'il ne reste aucun débris de plâtre, ni derrière les plinthes, ni au niveau du plancher avec l'angle de mur.

Lors de l'application du nouveau plâtre, s'assurer que l'entrepreneur ne descendra pas le plâtre jusqu'au sol afin d'éviter un pontage. Il suffira qu'il laisse un minimum de 1 cm entre le plâtre et le sol.

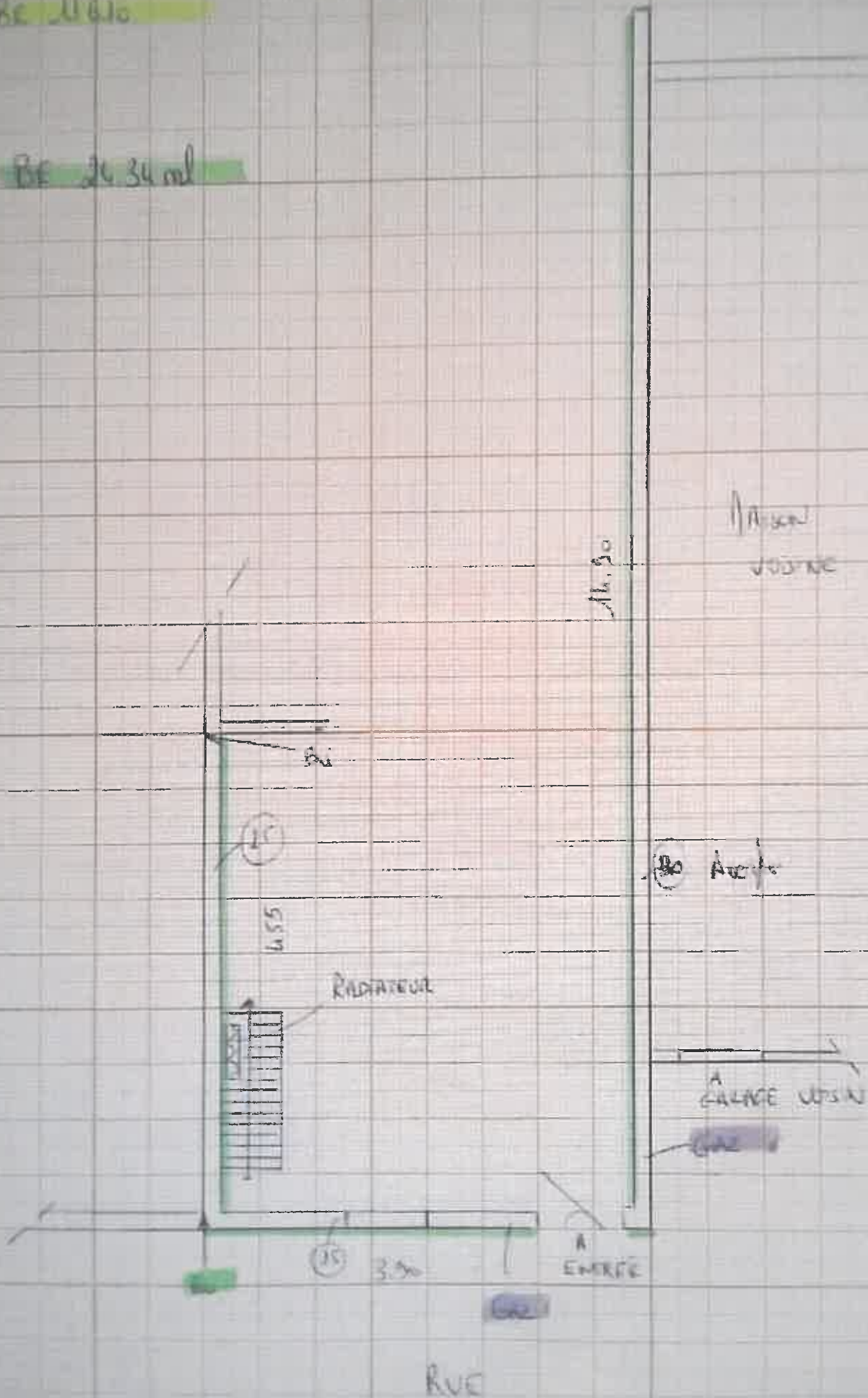
IMPORTANT !

En dehors des plâtres, tous les enduits, crépi, etc.. peuvent également être endommagés par les sels hygroscopiques. Dans ce cas, il vous appartiendra de suivre notre méthode générale de préparation des murs, y compris l'application d'un enduit composé d'un retardateur de sels hygroscopiques. Pour toutes informations ou conseils supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre agence MURPROTEC.

Robin Colborne

BE 2016

BE 2034 ml





Technicien : Guido Arlin Nom du Client : Mme Robin Catherine

Adresse du chantier : 14 Impasse Carnot

Code Postal : 33400 Ville : Talence Étude Devis N° 4

- Points de vigilance du chantier :
- | | oui | non |
|---|----------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Différence de niveau de sol Barrière Etanchéité : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> Différence de niveau de sol traitement des infiltrations latérales (Travaux au niveau le plus bas) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> Décapage des enduits par le Client sur Barrière Etanchéité (hauteur minimale de 0,50m > dernières traces) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - Avant travaux | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - Après travaux | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> Décapage maçonnerie par Murprotec sur traitement des infiltrations latérales : nb m ² _____ | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> Aménagements à réaliser par le client : | | |
| - Dépose et repose de : | | |
| - plinthes | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - radiateurs | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - installations sanitaires | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - installations électriques | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Nota : Le client s'engage à nous indiquer les emplacements de tuyaux et de câbles encastrés | | |
| - Dépose et enlèvement de panneaux type Placo / Eternit et/ou autres : _____ | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - Déplacement des meubles, étagère, autres (forfait 350 € HT par jour et par pers.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - Décaissement de terre par Murprotec (forfait 350 € HT par jour et par pers.) | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - Libération complète du/des locaux à traiter : | | |
| - par le client : _____ | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| - par Murprotec : (forfait 350 € HT par jour et par pers.) _____ | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> Problèmes de condensation existants ou pressentis nécessitant l'acquisition après travaux : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> d'un déshumidificateur | | |
| <input type="radio"/> d'une C.T.A. | | |



Fait en 2 exemplaires le 22/11/2023

Le client,

Le technicien,

• AGIR BIEN AGIR VITE •

DEVIS N°1261

GARANTIE DÉCENNALE



TECHNICIEN : 3369

DATE : Mai 18

☎ **05 35 54 37 67**

mail : **service.agir33@gmail.com**
www.agir-service.fr

149 Rue Bouthier - 33100 Bordeaux
SASU au capital de 8 000 € - RCS BORDEAUX 838 995 454
TVA Intracommunautaire n° FR13838995454

ADRESSE DE FACTURATION

Nom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél : _____ Portable : _____
Mail : _____

SITE D'INTERVENTION

Nom : Robin
Adresse : Château de la rue petite Carrel
CP : 33600 Ville : Talence
Tél : 06 80 83 08 32 Portable : _____
Mail : _____

Réf.	Désignation article	Qté	PU H.T.	Total H.T.
	• Intervention du lundi au vendredi de 8h à 19h, hors week-end et jour férié - tarif non majoré • Intervention après 19h, le week-end et jour férié : Tarif majoré de 50 %			
	forfait de pose + repose Sany broyeur avec nettoyage élisse			

Je demande l'intervention en urgence et renonce à mon droit de rétractation.

Article L 121-21-8C du code de la consommation (voir conditions générale de vente au verso).

Nom : _____ Signature : _____

L'agent de notre société n'entreprendra aucun travail sans l'accord et la signature du présent devis détaillant la nature et le coût de l'intervention.

MODE DE RÈGLEMENT : Chèque Espèce CB Financement 3/4 fois Autre

TOTAL HT	<u>460,00</u>
TVA <input checked="" type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 20%	<u>48,00</u>
TOTAL TTC	<u>497,00</u>
Acompte	

OBSERVATION - ÉTAT DES LIEUX : _____

ACCORD DU CLIENT

Dater, signer, précédé de la mention manuscrite :
«Devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord»

Date : 15.01.19
Nom : Robin e

Signature